



## Thésaurus harmonisés Cohérence entre le portail pénibilité et le DMST

Un certain nombre d'éditeurs de logiciels commercialisent des interfaces informatiques entre les adhérents et le SSTI, accessibles par Internet. En particulier, des portails dits "pénibilité" permettent aux adhérents de renseigner, directement en ligne, les fiches de prévention des expositions aux facteurs de risques professionnels prévues à l'article L. 4121-3-1 du Code du travail, c'est-à-dire les facteurs de pénibilité, listés à l'article D. 4121-5 du Code du travail.

Rappelons que la fiche de prévention des expositions mentionne les conditions habituelles d'exposition appréciées, notamment, à partir du document unique d'évaluation des risques, ainsi que :

- les événements particuliers survenus, ayant eu pour effet d'augmenter l'exposition ;
- la période au cours de laquelle cette exposition est survenue ;
- les mesures de prévention, organisationnelles, collectives ou individuelles, mises en œuvre pour faire

disparaître ou réduire les facteurs de risques durant cette période.

Afin de faciliter la saisie de ces informations grâce au même vocabulaire, et que ces fiches soient utilisées dans le dossier médical en Santé au travail (DMST), il est nécessaire de disposer de listes de mesures de prévention et des facteurs de pénibilité, partagés par tous les préventeurs et compréhensibles des adhérents.

En ce sens, une extraction du Thésaurus des Expositions Professionnelles et du Thésaurus de Prévention sera mise à disposition des différents éditeurs par le Cisme.

Ainsi, il sera possible à l'adhérent, pour chaque facteur de pénibilité, de renseigner la ou les préventions mises en place, salarié par salarié, et le médecin pourra l'inclure dans le DMST, en utilisant, de fait, le même vocabulaire.

**N**ous vous invitons à vous rapprocher de vos éditeurs de logiciels pour en bénéficier. ■

### Thésaurus et utilisation

#### Etat des lieux par les membres du Conseil d'Administration

Les membres de la Commission Système d'Information et du Conseil d'Administration se sont associés pour évaluer l'état des lieux du déploiement des Thésaurus dans leur SSTI.

La stratégie professionnelle, initiée par le Conseil d'Administration du Cisme en 2009, de mettre à disposition un langage commun sous la forme des Thésaurus, se décline actuellement de façon concrète par l'implémentation dans les logiciels de chaque SSTI de Thésaurus dits "harmonisés".

En conséquence, les membres du Conseil d'Administration ont décidé de s'associer aux membres de la Commission Systèmes d'Information en effectuant un bilan régulier du déploiement de Thésaurus dans leur propre SSTI.

Cette démarche d'accompagnement permettra une évaluation de la mise en place et de la bonne utilisation des Thésaurus et une identification des éventuelles difficultés de terrain rencontrées.



## Parutions



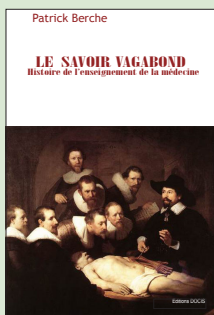
Éditions **DOC/IS**  
www.editions-docis.com

### Organisation et fonctionnement des Services de Santé au travail

*Edition 2013*

Cette brochure comporte les articles du Code du travail ainsi que les textes législatifs et réglementaires régissant les dispositions relatives à l'organisation et au fonctionnement des Services de Santé au travail.

Elle comporte les principaux textes applicables, parmi lesquels la loi n° 867 du 20 juillet 2011 relative à l'organisation de la médecine du travail, les décrets du 30 janvier 2012, les arrêtés du 2 mai 2012, ainsi que la circulaire DGT n°13 du 9 novembre 2012 relative à la mise en œuvre de la réforme de la médecine du travail et des Services de Santé au travail. Sont ainsi regroupés l'essentiel des textes régissant la Santé au travail dans les entreprises, qu'ont à connaître - et à mettre en œuvre - les employeurs, les médecins du travail, les autres membres de l'équipe pluridisciplinaire et les responsables des Services de Santé au travail.



## À PARAÎTRE

### Le savoir vagabond Histoire de l'enseignement de la médecine

Patrick Berche **NOUVEAU**

Éditions **DOC/IS**  
www.editions-docis.com